

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire |
| <b>Herausgeber:</b> | Comité central de la Croix-Rouge   |
| <b>Band:</b>        | 12 (1904)  |
| <b>Heft:</b>        | 2  |
| <b>Artikel:</b>     | L'hygiène de l'oreille   |
| <b>Autor:</b>       | Pugnat, A.   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-548901">https://doi.org/10.5169/seals-548901</a>                  |

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

savonnée comme les mains. On lavera ensuite à l'alcool.

*Bagage du chirurgien.* — L'opérateur devra être pourvu des objets suivants : *a/* instruments : un bistouri (de Chassaignac), six pinces hémostatiques (de Kocher), une pince à disséquer à griffes, un écarteur (Farabeuf), une aiguille à manche (de Doyen), une paire de ciseaux droits, une scie petite à dos mobile, une pince coupante (de Ristos) ; *b/* du fil à coudre ordinaire solide, pour les ligatures et les sutures perdues ; du crin de Florence pour les sutures cutanées. Le fil sera roulé sur un tampon de gaze ; *c/* des compresses de gaze non apprêtées grandes comme des mouchoirs et pliées comme ces derniers. Ces compresses servent pour éponger le sang et pour couvrir la plaie en faisant partie du pansement.

Tous ces objets seront également portés à l'ébullition : les instruments pendant une demi-heure, les compresses et les fils pendant trois quarts d'heure.

D<sup>r</sup> PAUCHET,  
*Bull. Méd.*, N<sup>o</sup> 69.

---

## L'hygiène de l'oreille

---

Le samaritain doit avoir un rôle plus grand, il doit exercer une activité plus variée qu'on ne l'admet généralement ; s'il a pour mission de pourvoir aux premiers soins et d'assister les blessés en attendant l'intervention médicale, il doit être aussi un actif agent de propagande dans la lutte que l'hygiène moderne soutient contre la routine ; nul, mieux que lui, n'est placé pour vulgariser des notions qui restent ignorées du plus grand nombre, pour détruire les préjugés et faire pénétrer partout les préceptes nécessaires. Or il est certains chapitres de l'hygiène, dont personne ne se soucie, qu'aucun

ne connaît, malgré leur réelle importance : telle l'hygiène de l'oreille, qui est à ce point négligée, que nous ne croyons pas inutile d'en exposer les principes généraux et d'en préciser les règles particulières.

Les maladies de l'oreille ont en effet pour caractéristique :

- 1) D'être très fréquentes.
- 2) D'être le plus souvent négligées ou soignées trop tard.
- 3) D'entraîner de ce fait la surdité, toujours, des complications intra-crâniennes et méningées souvent.
- 4) D'être très difficiles à guérir quand elles ont évolué depuis longtemps.
- 5) De pouvoir cependant être évitées et en tous cas d'être curables, quand elles sont reconnues et soignées à temps.

I. — Prétendre que les affections de l'oreille sont très fréquentes, étonnera peut-être ! Cependant Von Troeltsch a dit avec raison que sur trois adultes pris au hasard, deux au moins ont l'oreille malade et la statistique nous apprend qu'en France sur 100 hommes réformés du service militaire, 27 le sont pour surdité.

II. — Que les maladies de l'oreille soient parfaitement négligées, nul n'y peut contredire.

Si l'on s'émeut à l'apparition du plus léger trouble de la vue, on reste par contre indifférent à un écoulement d'oreilles qui dure depuis des années ; les causes de cette inégalité sont multiples et d'ordre varié : remarquons dès d'abord que la surdité, quand elle n'atteint qu'une oreille, reste insoupçonnée, grâce à la suppléance exercée par l'oreille saine, jusqu'au jour où, parvenue à un degré extrême, elle est remarquée, souvent trop tard pour être susceptible de guérison.

Il arrive aussi, et ceci est pour ainsi dire la règle chez l'enfant, qu'une audition défectueuse est mal interprétée et

est mise sur le compte de l'inattention ; tel élève, qui à l'école est puni et à la maison reçoit les verges, n'est souvent pas un distrait, mais bien plutôt un sourd.

Ainsi les maladies de l'oreille, quand elles ne provoquent pas de douleurs, passent longtemps inaperçues ou sont méconnues.

Ceci explique, et peut-être excuse, la lenteur, avec laquelle le malade se décide à se faire soigner, mais n'explique pas l'indifférence professée pour une affection de l'oreille, dûment reconnue. Il faut chercher ailleurs ; or les préjugés si nombreux qui ont cours en matière d'affection auriculaire nous en donnent la raison : tel ce préjugé, choisi entre mille, d'après lequel un écoulement d'oreilles est chose salutaire et doit être respecté ! Il coûte chaque année nombre de vies humaines ou condamne à la surdité des milliers de personnes qui laissent, sans broncher, la suppuration détruire leur appareil auditif.

Le public, que les notions modernes de l'asepsie et de l'antiseptie ont fini par pénétrer, croit encore qu'elles ne sont pas applicables à l'oreille ; on panse la moindre égratignure avec du sublimé et l'on continue à verser dans l'oreille qui suppure la traditionnelle infusion de camomilles, toute fourmillante de bactéries !

III. — Les conséquences de cet état de choses ne se font pas attendre : à côté de la surdité qui devient surdiment, quand la perte de l'audition se produit avant l'âge de cinq ans, il faut ranger les complications habituelles de l'orrorrhée : mastoidites, méningites, abcès du cerveau et du cervelet, dont on peut dire qu'elles naissent de l'inculture et de l'ignorance des malades. D'après Lermoyez, le Bulletin municipal de statistique, enregistre à Paris chaque semaine de 20 à 30 décès par méningite simple ; l'oreille pourrait

revendiquer au moins la moitié de ces cas.

IV. — Les affections de l'oreille, traitées trop tard, sont souvent incurables.

Le sourd qui attend dix ans avant de se faire soigner est comme un boiteux, qui laisserait des années durant sa hanche s'ankyloser ; tous deux auraient mauvaise grâce à demander à la médecine une guérison radicale. Heureux doivent-ils s'estimer s'ils obtiennent quelque amélioration.

V. — Graves par elles-mêmes, parfois néfastes dans leurs conséquences, les affections de l'oreille sont cependant curables, quand elles sont reconnues et traitées à temps ; or cette notion si banale n'a pas pénétré le public ; c'est quand il est trop tard que l'on songe à se soigner, quand des bourdonnements d'oreille intolérables et une surdité croissante donnent l'alarme, ou lorsqu'éclatent avec fracas les symptômes d'une suppuration mastoïdienne. A l'heure où le patient se présente à nous, la maladie le plus souvent date de loin, a évolué sournoisement, créant des lésions irréparables, des destructions osseuses ou des ankyloses ; si le malade avait su, s'il avait été averti, il n'aurait pas différé ; il est donc nécessaire que chacun soit prévenu du danger qu'il court ou qu'il fait courir à ceux dont il a la garde, en n'accordant aux maladies de l'oreille qu'une indifférence aussi ignorante que coupable.

C'est le rôle et le devoir du spécialiste de savoir et d'avertir, d'instruire les instituteurs, bien placés pour dépister la surdité débutante de l'écolier, de faire appliquer les règles de l'hygiène et de la prophylaxie auriculaires, afin que désormais ces cas de surdité incurable, désespoir du médecin et du malade, aillent en diminuant de fréquence. Il existe en effet une hygiène de l'oreille et un ensemble de mesures prophylac-

tiques, qu'il y a lieu de préciser et de populariser.

(A suivre)

D<sup>r</sup> A. PUGNAT.

## Nouvelles

### Le service sanitaire dans l'armée Japonaise

Au moment où la guerre est déclarée entre le Japon et la Russie, nous pensons qu'il sera intéressant pour nos lecteurs de connaître dans ses grandes lignes l'organisation du service sanitaire du Japon qui est considéré comme un des plus parfaits. En outre des hôpitaux de réserve, de campagne, des postes de secours de trois types différents, de compagnies de brancardiers et de vaisseaux-hôpitaux, chaque division d'armée possède une réserve sanitaire. Celle-ci est mobilisée en même temps que la division à laquelle elle est attachée, et sert dans les hôpitaux de réserve. Le service sanitaire est complètement indépendant pour ses moyens de transport. A chaque régiment (infanterie, génie, etc.) est attaché un état-major sanitaire. Voyons par exemple celui d'un régiment d'infanterie ; il comprend :

|                    |            |
|--------------------|------------|
| 2 capitaines       | ) Médecins |
| 4 lieutenants      | )          |
| 3 infirmiers-chefs |            |
| 12 infirmiers      |            |
| 48 brancardiers    |            |

Tout en outre est prévu pour faciliter la coopération de la Croix-Rouge, dont le revenu annuel est dit-on de 200,000 livres sterling.

La Société militaire sanitaire suisse a tenu une séance à Genève le 23 Janvier, afin de procéder à la création d'une section genevoise. L'assemblée, présidée par M. Pouly, président central, assisté de M. Delacrausaz a élu un comité provisoire composé de MM. D<sup>r</sup> Lardy, président; Billaud, vice-prési-

dent; Gonvert, secrétaire et Croptier, trésorier. Ce comité est chargé de faire appel à tous les sous-officiers et soldats sanitaires résidant à Genève, afin de former une section nombreuse et active.

A Sassari, le professeur Vincenzi a constaté dans l'eau d'un bénitier le bacille de la diphtérie, le bactérium coli et un streptocoque.

Fait intéressant à noter : au moment où cette analyse bactériologique était faite, quatre cas de diphtérie étaient signalés à Sassari.

Il y a là, comme on voit, une source de contagion peu connue, et cependant de quelque importance dans les pays catholiques.

(Schweiz. Monatss. f. Mediz., N<sup>o</sup> 4, 1903.)

## Recettes et procédés utiles

### Pommade contre les crevasses des mains.

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| Menthol .....      | 0 gr. 75 centigr.     |
| Salol .....        | ) à 1 gr. 50 centigr. |
| Huile d'olive ...) |                       |
| Lanoline .....     | 45 grammes.           |
| Mélez.             | Usage externe.        |

Cette pommade doit être appliquée deux fois par jour.

H. STEFFEN.

L'Administration de *La Croix-Rouge Suisse* a l'honneur de prévenir ses lecteurs que ceux d'entre eux qui ne refuseraient pas ce présent Numéro seront considérés comme abonnés pour l'année 1904.

Les abonnements seront reçus tous les jours de 11 heures à midi et de 1 à 3 heures à l'Administration du Journal, Corraterie, 8, jusqu'au 29 courant; passé cette date, les abonnements seront pris par remboursement postal.